

**2008/12 - Désignation des Conseillers municipaux appelés à faire partie de la Commission consultative des services publics locaux** (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE : L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit la création par les collectivités territoriales de plus de 10.000 habitants, d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Je vous propose de désigner les 23 membres du Conseil municipal élus pour siéger au sein de la Commission Finances – Administration générale

Je vous propose de désigner les 23 membres du Conseil municipal élus pour siéger au sein de la Commission Finances – Administration générale

(Adopté.)

Messieurs les huissiers faites circuler les urnes.

(Mme Vallaud Belkacem, M. Héral, Mme Bouzerda, secrétaires, procèdent au dépouillement du scrutin.)

Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	73
Bulletin blanc .....	0
Bulletin nul .....	0
Suffrages exprimés .....	73
Majorité absolue .....	37

Ont été élus avec 73 voix :

MM. Brumm, Rudigoz, Mme Vallaud Belkacem, M. Héral, Mme Gay, M. Fournel, Mmes Chichereau-Dinguirard, Perrin-Gilbert, MM. Flaconnèche, Coulon, Claisse, Julien-Laferrière, Bolliet, Tête, Lévêque, Daclin, Mme Roure, MM. Broliquier, David, Mme Bertrix-Veza, M. Havard, Mme Balas, M. Nardone.

(Adopté.)

(Adopté.)